Montpellier, le 18 avril 2014

À Madame l'Inspectrice d'Académie
DSDEN de l'Hérault

Objet : Votre courrier « automatisation des ISSR » du 10 avril 2014

Madame L'Inspectrice d'Académie,

J'ai pris connaissance ce jour, comme tous les collègues de l'Hérault, de votre courrier du 10 avril concernant l'automatisation des ISSR.

Informer tous les collègues des nouvelles procédures est une bonne chose. Chacun est ainsi conscient de la chaine administrative et est mieux à même de percevoir sa responsabilité dans la bonne marche de celle-ci. Rappeler aussi la procédure en cas d'absence va aussi dans le bon sens.

Pour autant, comme il est écrit à la fin de votre courrier, faire dépendre le versement de l'ISSR dans les délais du respect de cette procédure et de ces délais très courts, me paraît abusif. Les TR Brigades et ZIL, qui auront eux effectué régulièrement leur service, ne peuvent accepter que le versement de leurs indemnités se trouve différé pour un dysfonctionnement de cette chaine administrative.
Si le service est effectif, l'indemnité doit être versée. Il appartient ensuite à l'administration, dans un autre cadre, de faire respecter la procédure par les collègues qui ne l'auraient pas fait.

Le SE-Unsa 34 vous demande donc d'assurer le versement des ISSR dans les délais prévus. Le SE-Unsa 34 réagira fermement à tout retard qui serait justifié ainsi.

Persuadé que vous comprendrez ma démarche, je vous prie de croire, Madame La Directrice Académique, à l'assurance de mon profond attachement au service public d'éducation.

Le secrétaire départemental du SE-Unsa 34

Signature Jean-Luc Vaïsse